

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



Le Bulletin

Octobre 2022







L'année en cours a, de nouveau, été marquée par l'épidémie du COVID, avec certes moins d'hospitalisations et de décès mais bon nombre d'entre nous ont encore été touché et ont souffert de ce virus. Nous allons devoir apprendre à vivre avec, car cette pandémie semble particulièrement difficile à éradiquer.

Au printemps deux événements majeurs de la

vie politique française ont mobilisé les élus et la secrétaire de mairie : l'élection du Président de la République puis celles des députés à l'Assemblée nationale.

Les activités communales traditionnelles ont pu enfin reprendre corps. Le CCAS a organisé un déplacement à Paris, un concert a eu lieu dans notre église, une exposition de photos sous-marines dans la mairie et la bibliothèque et les réjouissances de Noël ont réunis petits et grands sur la place. Puis en avril la chasse aux œufs s'est déroulée dans le parc municipal de la mairie.

Nous avons pu inaugurer l'espace Plein Air de la Fosse aux Prés en présence de notre député et des représentants de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Les associations ont repris leurs activités et ont proposé aux habitants un vide grenier en mai dans les rues du village, la traditionnelle randonnée de la Pentecôte a attiré comme d'habitude un grand nombre de randonneurs et tout dernièrement, en pleines vendanges, s'est tenue la fête patronale et son spectacle pyrotechnique dont la renommée dépasse maintenant les limites de la commune.

L'effectif de notre école est au plus haut, puisque 28 enfants fréquentent l'école maternelle Roger Garitan, et ce

malgré quelques hésitations de l'Éducation Nationale concernant la nomination de la nouvelle enseignante.

Mais au moment où ce bulletin municipal paraît, les travaux de la traversée de Montchenot sont engagés. Le Grand Reims effectue tout d'abord la réfection complète de la canalisation d'adduction d'eau potable et la rénovation des réseaux d'eaux usées et pluviales. Ces travaux devraient se terminer en fin d'année pour laisser la place à ceux des réseaux secs. Le réseau électrique moyenne et basse tension sera entièrement remis à neuf. Des transformateurs électriques de nouvelle génération seront installés et les fils électriques et téléphoniques enfouis. Il était plus qu'indispensable d'entreprendre ces travaux sur les réseaux secs et humides en raison de leur vétusté et des pannes inhérentes à leur mauvais état. Puis viendront enfin les travaux sur la chaussée : création de places de stationnement, trottoirs et aménagements paysagers de façon à ce que cette traversée permette aux habitants de retrouver un confort de vie.

Les autres grands dossiers structurants de notre mandat ne sont pas délaissés : l'achat d'une parcelle dans le parc de la Volière pour créer un parking, les travaux d'entretien de l'église Sainte-Agathe, la bibliothèque transformée en médiathèque et la réhabilitation des logements communaux.

Nous vous invitons toutes et tous, grand-parents, parents et enfants à nous retrouver le samedi 12 novembre Place des Déportés pour commémorer le centenaire de l'inauguration du Monument aux Morts de la commune. Vous retrouverez le programme complet dans les pages suivantes de ce bulletin, mais vous pouvez dès maintenant retenir cette date et préparer votre costume d'époque (nous vous aiderons) pour participer à ce grand moment historique.

Soyez assurés que votre équipe municipale est toujours mobilisée et que nous faisons en sorte que le bien vivre dans notre commune ne soit pas un vain mot.

Bernard Weiler

Ça s'est passé en 2021 : Les commémorations du 11 novembre

On vous l'annonçait dans le précédent bulletin municipal, une chorale était en formation pour l'occasion, accompagnée par un collectif de musiciens de la commune.

Et c'était une belle réussite, malgré un temps « de saison », l'hymne à la joie a rassemblé petits et grands, pour clôturer la traditionnelle cérémonie commémorative, à la suite de l'intervention des collégiens. Entre cérémonie solennelle et « festivité », encore une belle opportunité de rencontres dans notre village.

La cérémonie de 2022, commémorant également le centenaire de l'inauguration du Monument aux morts, est fixée exceptionnellement pour cette année au SAMEDI 12 NOVEMBRE.

Une nouvelle fois l'occasion de créer du lien dans notre commune, grâce à l'engagement de tous !



Mercredi 10 Novembre 2021 : Le C.C.A.S en sortie à Paris



Le 10 novembre 2021, sous un soleil radieux, le CCAS avait organisé un voyage à Paris avec une visite guidée de l'Arc de Triomphe suivie d'un repas au restaurant des Invalides.

L'après-midi était consacrée pour la plupart d'entre nous à une visite de l'Assemblée Nationale en compagnie de notre député Éric Girardin et de deux de ses attachés parlementaires. Les autres membres du CCAS ont visité le Musée de l'Armée aux Invalides sous la houlette de Wily Dubos.

Dimanche 14 Novembre 2021 : Concert Lyrique en l'Église Sainte-Agathe



Plus d'une centaine de spectateurs a eu le privilège d'assister à un concert lyrique dans notre église, l'automne dernier. Formée à l'école de musique la Roseraie de Rilly-La-montagne, Lola Belotti, jeune artiste de la commune, accompagnée de Camille Mourato, Paul Germanaz et Sylvie Moine au piano, a pu montrer l'étendue de son talent sous l'oreille d'un public conquis. Les 3 artistes ont été ovationnés et nous ont fait le plaisir de plusieurs rappels.

Nous espérons les réentendre prochainement dans ce lieu à l'acoustique remarquable !



Dimanche 5 Décembre 2021 : Début des festivités de Noël



Une première en 2021 : après quelques jours de dur labeur pour bénévoles et élus afin de mettre en place les décorations et illuminations, le rendez-vous était pris, dimanche 5 décembre à la nuit tombée :

La Récré avait préparé le vin chaud et les crêpes pour satisfaire les gourmands, et vous êtes venus nombreux assister à la mise en lumière du grand sapin de la place !

Cerise sur le sapin : notre artificier Jean-Marie Fleury a fait briller nos yeux avec quelques fusées tirées depuis l'arrière de l'église ! Magnifique !

On remet ça le 4 décembre ?



Samedi 9 avril : La Chasse aux Oeufs de l'association La Récré



Samedi 7 Mai : L'inauguration de l'Espace Plein Air



Projet engagé sous le mandat de Wily Dubos, en plusieurs tranches, l'Espace Plein Air de la Fosse aux prés profite désormais pleinement à tous. Terrains de football, de basket, piste de course, jardins partagés, la dernière phase a démarré en décembre 2021 par la pose de containers le long du terrain de tennis couvert. Les aménagements extérieurs ont suivi, CAVAM et Tennis-Club ont officiellement reçu les clés dès la fin de l'hiver. Vestiaires, local de rangement, nos clubs sportifs sont plus à leur aise, et en découle une cohabitation plus sereine !

Un bel ensemble sportif et associatif à retrouver chemin de la fosse aux prés, désormais lieu de vie communal à part entière !



Dimanche 22 mai : Le retour du vide-grenier



Dimanche 22 mai 2022 avait lieu le vide-grenier de Villers-Allerand organisée par les associations du CAVAM et de la Récré, rue Alphonse Hanin et rue Haute. La brocante faisait alors son grand retour au cœur du village après plusieurs années d'absence, et quel retour !!!

La participation et l'organisation hyper active des associations, une météo clémente ont fait de cet événement une franche réussite : 45 exposants dont 2/3 de riverains et locaux, notre boulangerie « Le Trio » pour la partie restauration, le stand « Boissons et Café » étant quant à lui tenu par les associations organisatrices.

Ce sont donc finalement près de 300 mètres de linéaires d'exposition qui ont été occupés, faisant de cette manifestation une belle réussite familiale et locale !

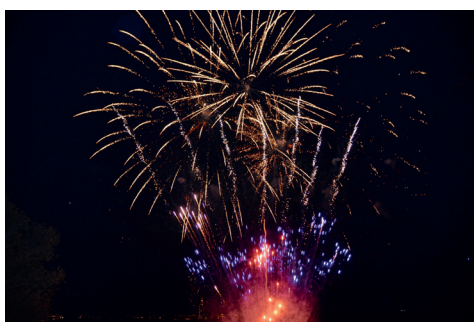


Samedi 2 juillet : La Fête de l'Été



La fête patronale « Villers en Fête » a eu lieu le week-end du 3 et 4 septembre. Affluence et soleil étaient au rendez-vous malgré les vendanges. Le concours de pétanque s'est déroulé dans la convivialité et avec le sourire. Un merci tout particulier aux vignerons qui ont participé cette année encore en offrant les lots Champagne : Bouvier, Martin, Prévot, Strauss et Stroebel.

Un grand merci également au Foyer des jeunes, à Jean-Marie Fleury et Pyro-Créations pour le spectacle pyrotechnique, à MCR Music, à Star Anim, aux forains et à la fanfare « Nous on attend Paulette ». Grâce à tous, la fête a été une réussite !



Samedi 1er Octobre 2022 : Villages et Coteaux propres



La parole aux associations

Le coin des Jardiniers

« L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud ... D'la Côte d'Azur à Saint-Malo »

Vous connaissez la chanson ? Les prévisions l'annonçaient, elles n'ont pas été démenties.

Alors nos jardiniers s'adaptent et testent ... car les Jardins de Villers c'est aussi un grand terrain de jeux et d'expérimentation, à notre mesure.

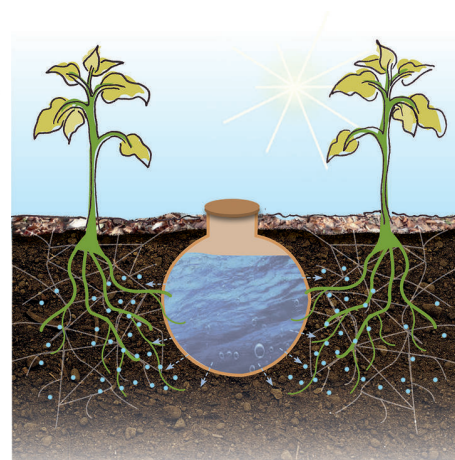
Cette année, notre obsession ... Comment lutter contre la chaleur, alléger l'effort d'arrosage et limiter notre consommation d'eau ?

Nous avons testé les **oyas**. Vous connaissez ?

Les **oyas** sont des pots en terre cuite, que l'on enterre et que l'on remplit d'eau. Elles diffusent progressivement l'humidité par capillarité en fonction des besoins des plantes environnantes. Plus besoin d'arroser tous les jours, même en période de forte chaleur, plus besoin d'être au jardin à la fraîche le matin ou tard le soir, les oyas peuvent être remplis quelle que soit l'heure de la journée. Et selon la littérature, la consommation d'eau diminue de 50% à 75% par rapport à un arrosage goutte à goutte.

Ça vaut le coup d'essayer, non ?

Nos résultats sont concluants. Vive nos ancêtres les Romains qui utilisaient déjà cette technique d'irrigation !



La cerise sur le gâteau : Nous avons fabriqué nous-mêmes nos oyas à partir de pots en argile recyclés. Mode d'emploi

Matériel	En pratique
2 pots en terre cuite non vernis de taille légèrement différente - Des gants - De la colle à carrelage - Un bouchon ou une soucoupe en terre cuite	- Bouchez le trou du plus grand pot en collant un caillou, un morceau de carrelage ou de céramique plate de façon à rendre l'oya parfaitement étanche. - Emboîtez le plus petit pot dans le grand en le plaçant à l'envers. - Conservez le trou du haut ouvert pour pouvoir remplir l'oya. - Scellez les deux pots grâce à de la colle à carrelage. - Placez l'oya dans la terre et remplissez-la d'eau dès que nécessaire. Fermez-la à l'aide d'un bouchon ou en la recouvrant d'une soucoupe pour limiter l'évaporation.



Jardiniers en herbe... pour tout renseignement sur l'association :
jardinsdevillers@gmail.com
 Gaëlle au 06.64.40.54.30

La parole aux associations

Le coin des Sportifs

● Le Club Athlétique de Villers-Allerand Montchenot (CAVAM)

La saison 2021 a repris doucement avec un fléchissement notoire des adhérents qui est dû au COVID. Nous avons perdu une vingtaine de licenciés en deux ans. Effectivement, peu de compétitions ont été organisées, et les enfants se sont peut-être lassés. Par contre, la fin du confinement a permis d'organiser notre randonnée en 2022 et la réussite de cet événement a permis de battre notre record de participants (405 randonneurs)



La course par couple du mois de juin a été aussi une réussite malgré une participation moyenne des couples engagés à l'image de toutes les compétitions organisées par les autres clubs. C'est difficile de relancer la machine. Nous ne doutons pas que 2023 sera à nouveau un bon cru.

La rentrée 2022 a été programmée le mercredi 14 septembre et pas moins de 15 petits nouveaux sont venus faire un essai, c'est très prometteur, c'est la première fois que nous voyons un tel engouement. Cela promet une belle saison ainsi que de bons résultats.

La randonnée 2023 du lundi de pentecôte est programmée le 29 mai et la course par couple le samedi 17 juin.

Le Président du CAVAM, Christian Oswald

Renseignements et inscriptions :

cavam.e-monsite.com
Christian Oswald - 06.45.48.44.55
Benoit Colinart - 06.14.90.84.12
Odile Parol - 06.27.41.12.88



● Le Tennis-Club (TCVAM)

La saison 2022-2023 démarre au TCVAM avec un nouveau local d'accueil et de futurs projets d'embellissement, pour toujours profiter au mieux des infrastructures du club.

Notre entraîneur William a repris du service dès la rentrée et permet à tous, petits et grands, de s'entraîner et de progresser.

La saison précédente aura permis de belles rencontres tennistiques grâce au tournoi interne, avec les prestations remarquables de Maxime et François Grégoire, Olivier Cossutta, Jean De Guizelin et Paolino Serra.

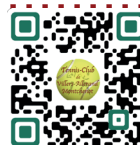
Le Président du TCVAM, Frédéric Courteix



Renseignements et inscriptions :

tcvillersallerand@gmail.com

Page Facebook : tennisclub.villersallerand



La rentrée ... aussi pour les grands

Depuis avril 2022, la mairie, en partenariat avec Emmaüs Connect, a mis en place un nouveau dispositif pour vous accompagner dans l'usage des outils numériques. Un atelier « ordinateur » a été proposé ainsi que des accompagnements individuels. Fort de cette première expérience réussie, le dispositif est élargi en cette rentrée 2022, complété par un atelier « tablette » et l'ouverture de nouveaux créneaux individuels.

Ces ateliers sont gratuits, ouverts à tous les habitants de Villers-Allerand Montchenot et des villages environnants (dans la limite des places disponibles). Ils ont lieu tous les mardis à la mairie :

- De 10h à 12h, atelier tablette
- De 14h à 16h, atelier ordinateur



Vous avez besoin d'assistance pour effectuer vos démarches administratives sur internet, communiquer avec vos proches, classer vos photos ? Ces ateliers sont faits pour vous. N'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone : 06.64.40.54.30 (Mme Gaëlle FLOCH)
- Par mail : mairie@villers-allerand.fr

.....● Une Maison France Services à Sillery

Une antenne « France Services » a ouvert ses portes à Sillery. L'objectif de France Services est de vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques du quotidien : déclaration d'impôts sur le revenu, demande de carte d'identité, de passeport, renouvellement de la carte vitale, changement d'adresse sur la carte grise, préparer son dossier retraite etc ...

Au moins deux agents formés pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien vous accueillent dans un lieu de vie agréable et convivial.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



VOS SERVICES ET PERMANENCES À SILLERY

France Services de Sillery

2 Rue du Pressoir
51500 SILLERY

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :
Par téléphone : **03.26.07.29.17**
Par mail : franceservices@sillery.fr

Ouverture le 5 septembre 2022



Plus d'informations dans votre France services
ou sur france-services.gouv.fr

Connaissiez-vous les services du CLIC ?

CLIC ou Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique, est un service public de proximité gratuit, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, leur entourage et aux professionnels médico-sociaux.



Ses missions ?

- **INFORMER** sur les différents dispositifs en faveur des personnes âgées ainsi que sur les services contribuant à faciliter un maintien à domicile
- **RÉALISER** une évaluation globale et élaborer un plan d'accompagnement personnalisé respectant le projet de vie des personnes dépendantes
- **AIDER** dans les démarches administratives
- **PROPOSER** des actions de préventions
- **FAVORISER** la coordination des intervenants sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Toutes les interventions sont réalisées dans la plus stricte confidentialité.

Besoin d'en savoir plus ? Rendez vous en mairie ou flashez le code ci-contre —>



Votre association locale ADMR

DEVIS GRATUIT



BUREAU ADMR de LUDES

8 rue Arnould Quenardel
51360 VERZENAY

☎ 03 26 47 19 52

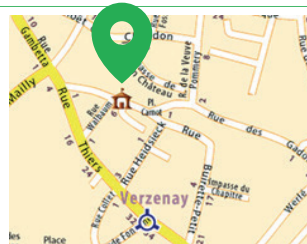
✉ admr.lu@fede51.admr.org

🌐 www.admr51.org

L'accueil est assuré par **M^{me} Nathalie COUSINARD**
lundi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur téléphonique ou sur notre boîte e-mail ou contacter la plateforme téléphonique départementale.

☎ **0810 79 63 70** du lundi au vendredi (0,06 cts € + coût d'un appel local)
9h00 - 12h30 • 13h30 - 17h00



Vos interlocuteurs

Présidente de l'association : M^{me} Roseline BAUDOT : 03.26.49.43.69

Trésorière de l'association : M^{me} Catherine FREYERMUTH : 03.26.82.63.37

Responsable Portage Repas : M. Didier JOURNET : 06.83.05.34.83

Responsables Villages :

► **Champfleury :** M^{me} LAGOBE Frédérique : 03 26 49 94 06 ► **Chigny les Roses :** M^{me} HUVET Marie-Claude : 03.26.03.40.97

► **Germaine :** M^{me} GERARD Laurence : 03.26.59.48.36 ► **Mailly Champagne :** M^{me} VAILLANT Eliane : 03.26.49.42.41 - M^{me} BAUDOT

Roseline : 03.26.49.43.69 - M^{me} ROUSSEL Dominique : 03.26.36.68.33 ► **Verzenay :** M^{me} HATTE Christiane : 03.26.49.40.90 -

M^{me} DENEUX Véronique : 03.26.88.27.13

Autres villages : Maison des services : 03 26 47 19 52

FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR DE LA MARNE - Rue Edmond Rostand - 51 726 REIMS CEDEX

☎ 03.26.84.83.43 ✉ info.fede51@admr.org

SERVICES PROPOSES :

SERVICES ET SOINS AUX SENIORS ET ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

- Aide et accompagnement de séniors
- Aide et accompagnement de personnes en situation de handicap
- Aide aux aidants
- Ménage, entretien du linge, courses
- Téléassistance FILIEN ADMR
- Livraison de repas à domicile

ENTRETIEN DE LOCAUX PROFESSIONNELS

L'association intervient à : **Champfleury, Chigny les Roses, Germaine, Ludes, Mailly Champagne, Montbré, Rilly la Montagne, Trois Puits, Verzenay, Ville en Selve, Villers Alleraud, Villers aux Noeuds**. Les interventions à domicile sont assurées tous les jours de 08H00 à 20H00, y compris les week ends et jours fériés pour les cas le nécessitant

www.admr51.org



Association autorisée par le Conseil Départemental de la Marne et agréée par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement. N° d'agrément : SAP 780394581
Membre de l'UNADMR et de la Fédération Départementale ADMR de la Marne.



Vers 5
01/22

ET SI ON ÉTEIGNAIT ENCORE PLUS LES LUMIÈRES ?

Il y a déjà plusieurs mois, la municipalité de Villers-Allerand a décidé l'extinction de l'éclairage public la nuit sur un créneau horaire où la très grande majorité des habitants est dans les bras de Morphée :

- Du dimanche au jeudi extinction de 23h à 5h.
- Le vendredi et samedi maintien de l'éclairage public nocturne.

Si cette décision était prioritairement guidée par la réduction du gaspillage énergétique, ce n'est pas l'unique raison qui a guidé ce choix. Partenaire et adhérent au **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims**, le conseil municipal a été aussi sensible aux résultats d'une étude très instructive menée pendant plusieurs mois par des experts en la matière.

Au-delà des aspects purement économiques, qui prennent évidemment une ampleur tout à fait nouvelle depuis le conflit Russo-ukrainien et les perspectives d'une pénurie énergétique sévère, on retient les arguments suivants :

-l'aspect réglementaire qui s'intensifie, exigeant des pouvoirs publics et des collectivités locales des réductions drastiques de consommation, prônant l'usage de technologies nouvelles (LED ambrées),

-la préservation de la biodiversité, chère à nos cœurs de ruraux.

Savez-vous que certains animaux, dont des espèces de chauves-souris, sont lucifuges ? C'est-à-dire qu'au-delà d'être nocturnes, elles fuient la lumière, pour se nourrir par exemple (et une chauve-souris peut manger jusqu'à plusieurs milliers de moustiques en une nuit, bien plus efficace qu'une bombe d'insecticide !!).

-Cela empêcherait 50% de la population européenne de distinguer la voie lactée. En ville, hormis la lune et les étoiles les plus lumineuses, la quasi totalité du ciel est dissimulée par les lumières urbaines.

C'est pour cela que le terme de pollution lumineuse est utilisé pour caractériser l'ensemble de ces formes de nuisances. .../...



Infographies extraites de la brochure du Parc Naturel régional de la Montagne de Reims « **Mieux Vivre la nuit** » disponible à la maison du Parc à Pourcy, en Mairie et sur le site internet du PNR.

(www.parc-montagnedereims.fr/fr/lutter-contre-la-pollution-lumineuse).

L'idée ici n'est pas de développer toute l'étude réalisée par le PNR. Nous vous encourageons, pour les plus curieux d'entre vous, à la lire dans le détail par le biais du QR Code ci-contre.

Néanmoins, comme le point de l'insécurité a été soulevé par quelques citoyens, nous allons dans les lignes qui suivent vous communiquer directement les réponses qui ont été formalisées dans ce dossier et qui contredisent quelques idées reçues dans le domaine :

Idée reçue n°1 : « Les cambriolages vont augmenter ! »

- La grande majorité (80%) des cambriolages a lieu de jour, 25% entre 8h et 11h et 55% entre 14h et 17h (source Ministère de l'intérieur).

- À contrecourant même : Sur la commune de Rochefort (Charente-Maritime) en 2016, sur une expérimentation de mesure d'extinction pendant 6 mois : « Nous avons constaté, avec le commissariat, sur les trois quartiers tests, une baisse des cambriolages de 20 % ».

Idée reçue n°2 : « Je vais me faire agresser ! »

Il n'y a jamais eu d'étude pour évaluer l'impact de l'éclairage public sur la sécurité. Mais l'extinction de l'éclairage public de nuit est de plus en plus pratiquée et les nombreuses communes qui ont mis en place des expérimentations assurent que l'extinction nocturne n'a pas engendré plus de délits » affirme Anne-Marie Ducroux, présidente de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne), qui délivre le label « villes et villages étoilés ».

Idée reçue n°3 : « Ça va augmenter les accidents de la route ! »

Une étude de Sloomans F. et Daniels S. (2017) a analysé les accidents mortels sur les autoroutes belges pendant la période 2014/2015. Elle indique que seulement 16,5% des accidents ont eu lieu dans l'obscurité complète. Et dans ces accidents, il y avait évidemment d'autres facteurs à prendre en compte, au-delà de la simple absence d'éclairage (vitesse excessive, alcool, fatigue, etc.).



Le conseil municipal est donc résolument dans une approche de progrès sur ces aspects environnementaux et favorisera dans les projets communaux à venir comme dans son administration au quotidien, toutes les initiatives qui iront dans le sens de la préservation de la qualité de notre environnement. Pour y arriver, la compréhension des enjeux et la modification des habitudes et des perceptions de tout à chacun seront nécessaires.

Au moment où nous éditons ce bulletin municipal, la Communauté Urbaine du Grand Reims préconise l'extinction de l'éclairage public de 22h à 5h toutes les nuits. En discussion lors des prochaines réunions des élus.

Zéro-phyto au cimetière

Depuis déjà plusieurs années, la municipalité de Villers-Allerand Montchenot s'est engagée dans une démarche « Zéro-phyto » privilégiant le désherbage manuel ou « naturel » à l'usage de désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Depuis le 1er Juillet 2022, la loi Labbé évolue et s'applique dorénavant à tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades, jardins publics, partagés ou de copropriété et autres lieux de vie (à quelques exceptions près).

Le cimetière est un lieu où traditionnellement l'environnement est plutôt minéral, propre et entretenu. Il est évident que ces mesures impliquent une évolution de nos pratiques habituelles et de notre façon d'envisager ce lieu de recueillement et de mémoire : Accepter que tout ne soit pas parfait, laisser la nature reprendre sa place tout en la maîtrisant.

Le choix de la municipalité de Villers-Allerand Montchenot s'est donc porté sur un engazonnement du cimetière, engazonnement en cours, la sécheresse de cet été n'ayant pas permis un développement rapide du projet.

Malgré tout, il s'avère quasi impossible d'empêcher la pousse d'herbes « spontanées » ou rejet d'arbres ou arbustes. L'entretien manuel reste donc essentiel mais n'est pas seulement l'affaire de la commune. Les concessions étant des « locations », leur entretien est également le devoir des familles.

Alors, et si vous participiez ?



Engagée dans une démarche sans pesticides,
Pour préserver la qualité de l'eau et de notre environnement,
Pour préserver la santé du personnel communal et des usagers,
Pour redonner sa place au végétal et embellir ce lieu de mémoire,

ICI

**VOTRE COMMUNE ENGAZONNE
PROGRESSIVEMENT LE CIMETIÈRE**

Les allées enherbées et la végétation qui pousse naturellement sont
le signe d'une gestion responsable du cimetière

Nous comptons sur votre compréhension pendant cette période de transition



*Un désherbage manuel lors de votre passage serait une grande
aide dans l'acceptation de la végétation spontanée*



Le traitement des eaux usées

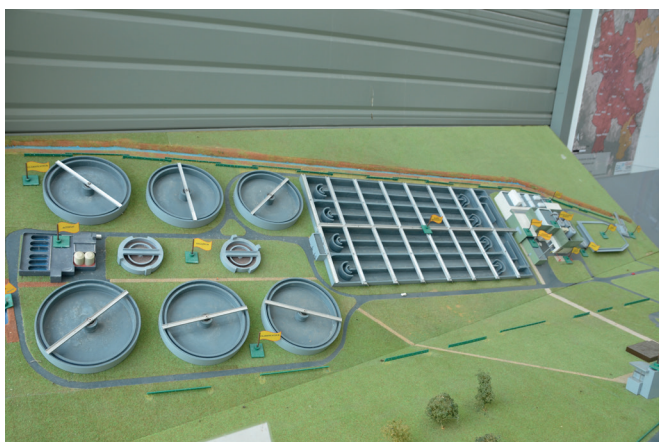
Notre station d'épuration des eaux usées datant des années 80 a été officiellement remplacée par une station de pompage le 26 juillet dernier.

Les installations de Villers-Allerand seront prochainement démantelées, mais les bassins réservoirs tampons seront conservés pour gérer les afflux importants au moment des vendanges ou en cas de pannes.



Le nouveau poste pneumatique permet de renvoyer les effluents des communes de Rilly et Villers vers le réseau de la Communauté Urbaine du Grand Reims via Champfleury. Ils rejoignent ensuite la station d'épuration (STEP) située chemin des Temples à Saint Brice Courcelles.

Cette unité traite les eaux en provenance de Reims et de 26 communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Cette STEP a été mise en service en juin 2002 et a pour objectif la dépollution des eaux usées. La finalité d'une station d'épuration est de nettoyer les eaux collectées avant rejet dans le milieu naturel grâce à une succession d'opérations : dégrillage, dessablage et déshuilage, traitement biologique, clarification et enfin actiflo pour piéger les dernières particules en suspension.



La qualité de l'eau rejetée est suffisante pour rejoindre la Vesle par le fossé Collard mais pour l'améliorer encore et préserver la biodiversité elle traverse une zone humide artificielle : Aménagement d'une Zone HUMide à Reims pour l'Épuration et le Vivant.

Le projet AZHUREV est né en 2012 dans le cadre d'une démarche du ministère de l'Écologie de soutien aux « filières stratégiques de l'économie verte ».

Trois bassins de 20 000 m² chacun, sont alimentés par un fossé de répartition végétalisé à ciel ouvert. Les eaux sont distribuées dans les trois bassins de profondeur et d'aménagement différents de façon à tester plusieurs systèmes de traitement. À la sortie des bassins, un réseau de canalisations permet le rejet des eaux dans une roselière. Avant de rejoindre la Vesle elles transitent dans un plan d'eau.

50 000 plantes garnissent les bassins et 13 860 les berges. Certaines plantes se sont développées depuis leur plantation en 2017 et d'autres ont quasiment disparues. La capacité de traitement est de 250 m³/heure et une goutte d'eau met 4 jours pour traverser les bassins.

Le but de cette opération est de réaliser un traitement de finition par temps sec sur l'azote, le phosphore et les micropolluants et par temps de pluie un traitement des rejets urbains classiques.

La zone AZHUREV est devenue un habitat de qualité pour la faune et la flore des milieux humides : roseaux, nénuphars, nombreux oiseaux tels que cygnes, canards, foulques, poules d'eau, libellules, papillons, chenilles.

Cet espace qui met en jeu des phénomènes de phyto-épuration, de photo-épuration et d'absorption est un lieu d'études pour plusieurs laboratoires spécialisés dans les milieux environnementaux grâce à l'installation de nombreux lieux de mesures et de points d'instrumentation. Les technologies les plus modernes, drone aquatique, drone aérien et satellites sont utilisées pour compléter la surveillance et l'étude du milieu.

L'université de Reims Champagne Ardenne travaille sur la mise au point d'un protocole d'évaluation de l'impact de la zone AZHUREV sur la qualité de l'eau. Le laboratoire utilise des moules zébrées se nourrissant par filtration qui récupèrent les contaminants et augmentent leur quantité par rapport à celle de l'eau. L'expérimentation consiste donc à détecter et à quantifier les contaminants afin de dresser un bilan sur la toxicité de l'eau sur le vivant. Le but final est de comparer les réponses des moules en amont et en aval des lagunes AZHUREV.

Recommandations à l'usage de la population : les lingettes qui ne sont pas biodégradables ou qui le sont très lentement, constituent un véritable poison pour les STEP car des tonnes sont récupérées chaque année dans la première opération de dégrillage. La solution existe : ne pas employer de lingettes ou les mettre dans une poubelle mais pas dans le réseau des eaux usées.



La Forêt Communale

Depuis 2020, notre forêt d'une superficie de 162 ha, divisée en 17 parcelles, est dotée d'un nouveau plan de gestion qui fixe les objectifs à atteindre pour une durée de 20 ans.

Ce plan de gestion, appelé « *aménagement* » est rédigé par l'ONF, il est approuvé par la commune et par les services de la préfecture.

L'aménagement est le document socle de gestion durable des forêts communales. Il s'attache à concilier différents enjeux : protection, production de bois, accueil du public, prévention des risques naturels ...



Au-delà des objectifs régalien cités ci-dessus, de nouveaux défis nous attendent : Le changement climatique et le dépérissement des peuplements. C'est le sujet qui monte !

La liste des conséquences dues à l'accélération du changement climatique s'allonge : sécheresses récurrentes, apparition d'insectes ravageurs entraînant une surmortalité des arbres, diminution de la biodiversité avec pour conséquence un affaiblissement de la résilience des milieux.

Il suffit de se promener dans la forêt domaniale du Chêne à la Vierge contiguë à celle de notre commune pour constater des parcelles d'épicéas anéanties par un insecte (le scolyte).

Le frêne si bien adapté au plateau de la Montagne de Reims est confronté à un champignon (le chalarra) qui décime les peuplements sur tout le continent européen.

Le hêtre, le chêne pédonculé, essences exigeantes en eau résistent difficilement aux sécheresses estivales.

Adapter notre forêt à tous ces changements passe par un renforcement de la résilience.

Le mot-clé pour parvenir à cette résilience est diversité. Diversité dans le choix des essences, dans les structures de peuplements réguliers (arbres ayant sensiblement le même âge) et irréguliers (arbres d'âges différents).

Cette diversité est nécessaire et sera, on l'espère, salutaire.

Par ailleurs, la commune a fait le choix de privilégier le renouvellement des peuplements arrivés à maturité par la méthode de régénération naturelle par opposition à la plantation partout où elle reste possible.



Afin de favoriser les consignes nationales de gestion de la forêt visant à préserver la biodiversité, la commune s'est engagée, sous l'égide du Parc Naturel régional de la Montagne de Reims et de l'ONF, à sanctuariser un espace de 3 ha appelé « Trame Vieux Bois ». Dans cette zone aucune intervention sylvicole ne sera menée pendant 30 ans.

D'une façon générale, il faudra aider la forêt à s'adapter et à se défendre.

Déminage dans notre forêt communale

L'intervention récente du centre interdépartemental de déminage de Châlons-en-Champagne sur le territoire de notre commune nous donne l'occasion de revenir sur cette profession mal connue, sur le rôle des démineurs et sur les bons gestes à adopter en cas de découverte d'un engin explosif.

Tout d'abord qui sont les démineurs ?

Ce sont des policiers qui suivent une formation initiale spécifique pendant 6 mois pour intégrer un service de déminage. 8 ans de formation continue sont ensuite nécessaires pour atteindre le plus haut niveau de qualification (Chef de centre).

Le Groupement d'Intervention du Déminage (GID) dépend de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) rattachée au Ministère de l'Intérieur.

La compétence de notre centre interdépartemental s'exerce sur les départements de la Marne, Haute-Marne, Ardennes et Aube. Il est constitué de 11 démineurs et un personnel administratif.

Quelles sont les missions du centre de déminage ?

La première de ses missions, et la plus connue, est l'enlèvement et la neutralisation des engins de guerre datant des deux dernières guerres mondiales. Notre région a été très marquée par ces deux conflits, ce qui explique la présence de nombreux engins dans les zones de culture, les forêts et sur les chantiers de travaux publics et de constructions.



Les démineurs en action
sur le territoire communal



Les démineurs sont également sollicités pour la neutralisation de colis suspects ou abandonnés et la sécurisation des voyages officiels des hautes personnalités.

Le centre de dépistage de Châlons-en-Champagne intervient environ 900 fois par an pour des munitions et des colis suspects. La collecte annuelle se monte à environ 40 tonnes d'engins explosifs et 25 tonnes pour le seul département de la Marne au cours de 550 à 600 interventions. Ce bilan annuel, réalisé plus de 100 ans après la fin de la première guerre mondiale et 77 ans après la fin de la seconde, nous révèle l'ampleur des munitions enfouies, restant à découvrir et potentiellement toujours dangereuses.

Que faire si vous découvrez un engin de guerre ou un colis suspect ?

La règle la plus élémentaire est de ne pas le toucher ou le déplacer et d'alerter les autorités de police, de gendarmerie ou la mairie en n'oubliant pas d'en préciser la localisation la plus exacte possible. Pour repérer l'emplacement de la découverte, il faut éviter les repères trop voyants (type rubalise ou peinture fluo) pour ne pas attirer les curieux. Il faut, si possible, utiliser des matériaux naturels, plus discrets, type morceaux de bois, pierres Le maire se charge également de recenser les munitions qui ont été découvertes et de les faire enlever par le service de déminage. En fonction de l'importance de la découverte un périmètre de sécurité pourra être mis en place avant la prise en charge de l'engin.

Le centre de déminage départemental est implanté à La Veuve et son numéro de téléphone est le 03.26.63.20.09.

En dehors des heures ouvrables, il faut contacter les services de la Préfecture au 03.26.26.10.10.

Travaux sur la conduite de desserte de gaz

De mai à juillet, GRDF a réalisé une extension du réseau de gaz naturel existant afin de connecter la conduite qui passe à Villers-Allerand avec celle de Champfleury et de Reims. Le but de cette opération était d'envoyer la production de gaz des nouveaux méthaniseurs, en particulier celui situé à Vaudemange, vers l'agglomération rémoise.

Les travaux effectués sur notre commune nécessitaient le passage par le chemin de la Petite Barbarie récemment rénové et le passage sous la route de la Ferme dont la structure et le revêtement ont été entièrement refaits il y a trois ans. Nous avons donc obtenu de modifier légèrement le tracé au départ du raccordement sur le CD 26 en passant par un embranchement du chemin de la Petite Barbarie et le forage sous la route de Ferme pour éviter une tranchée à ciel ouvert qui engendre nécessairement des raccords dans le revêtement de voirie. La nouvelle canalisation a été installée par un procédé de fonçage sous chaussée qui respecte l'état initial du revêtement de la voirie.

Nous avons été écoutés et entendus par GRDF. Les dégâts sur nos chaussées nouvellement refaites ont été négligeables.



Démoustication

Chaque année, notre commune, en partenariat avec les communes de Rilly-la-Montagne et Chigny-les-Roses, sollicite une entreprise pour assurer une campagne de démoustication. L'opération se fait par voie aérienne au moyen d'un hélicoptère qui pulvérise un bacille destructeur des larves de moustiques. Cette technique élaborée en 1977 est utilisée depuis les années 80 dans le monde entier car elle n'a pas d'action nocive sur l'homme et les animaux.

Il est nécessaire de bien cartographier la zone à traiter, le plus près possible des habitations et de choisir la période d'intervention la plus propice pour la destruction des moustiques. Il faut également une absence de vent ou un vent très faible pour permettre un traitement efficace et ciblé. Il est indispensable de privilégier la proximité car la très grande majorité des moustiques qui vous piquent sont nés chez vous. Il faut donc supprimer toutes les sources potentielles de lieux de reproduction des larves : soucoupes sous les pots ou bacs à fleurs, réserves d'eau à ciel ouvert.



Le produit utilisé est une bactérie le BTI, *Bacillus Thuringiensis Israelensis*, naturellement présent dans la nature qui est répandu dans les eaux stagnantes ou courantes et qui détruit les larves de moustiques et de mouches noires. Ce larvicide biologique préserve les milieux naturels. Le BTI produit une protéine cristallisée qui n'est toxique que pour les larves de moustiques et de mouches noires. L'éclatement du tube digestif de la larve provoque la mort de l'insecte.

Le BTI n'a pas d'action nocive sur les abeilles ni sur les plantes butinées par les abeilles. On ne relève pas d'accumulation de bactéries dans les sols traités et les bactéries sont détruites très rapidement par le rayonnement solaire. D'autre part les plantes terrestres et aquatiques ne possèdent pas les structures nécessaires pour ingérer les cristaux produits par la bactérie et les dégrader.

Les moustiques sont des vecteurs de maladies très importants pour l'homme et des millions de personnes et d'animaux chaque année sont affectés par ces maladies transmises par les moustiques.

Les traitements au BTI n'ont aucune influence sur les animaux : oiseaux (hirondelles), chauve-souris, grenouilles, amphibiens.

La commune se tient bien entendu à votre disposition pour vous communiquer toutes les références des publications scientifiques afférentes à ce sujet. La société canadienne CGG Environnement fondée en 1984 et spécialisée dans le contrôle des insectes piqueurs est à l'origine des différentes informations contenues dans cet article.



Pour la campagne de démoustication 2023, nous allons, en partenariat avec les communes de Rilly et Chigny et la société Cobalys chargée du traitement des larves de moustiques, établir une cartographie précise des lieux d'intervention et programmer la date la plus propice pour éviter la prolifération des larves de moustiques dès la première ponte, qui en raison du réchauffement climatique a lieu de plus en plus tôt au printemps.

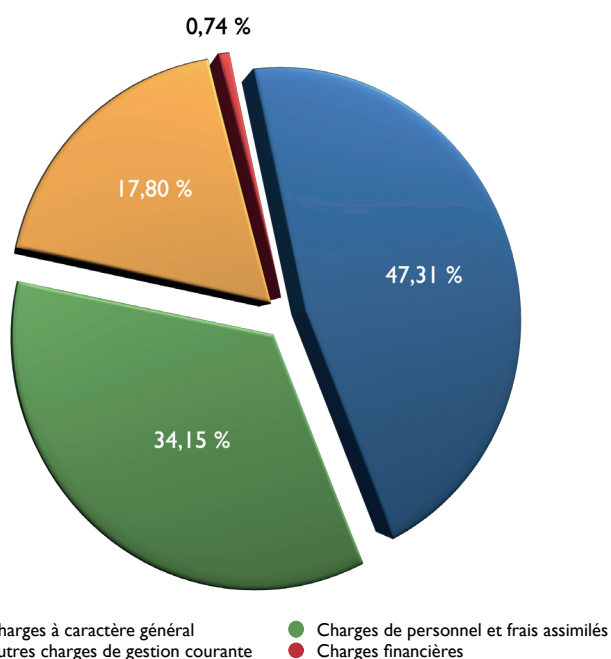
La Commune en chiffres

Il n'y a pas de bonne gazette sans une partie de données chiffrées et la commission budget ne manque pas à son devoir d'information.

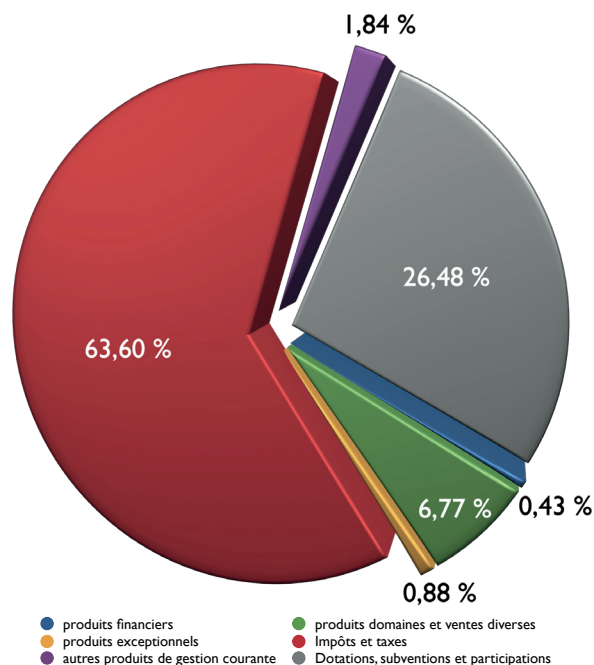
L'année fiscale 2021 est terminée depuis quelques mois et celle-ci fait ressortir un excédent « fonctionnement et investissement » de 107 000 €. Notre commune a donc redémarré cette nouvelle année 2022 avec 700 000 € de fonds disponibles. Quelques projets étant en cours d'études, ces fonds nous seront très utiles pour les financements à venir.

Ci-dessous et comme chaque année nous vous proposons des graphiques reprenant les différents postes de fonctionnement.

Répartitions dépenses de fonctionnement 294 000 €



Répartitions recettes de fonctionnement 422 000 €



Budget 2022

Un nouveau budget à l'équilibre est élaboré et voté de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 219 000 €	269 000 €
Dépenses	1 219 000 €	269 000 €

Comme l'année passée, une série de chiffres vous donnera un aperçu du positionnement de notre commune au sein des différentes moyennes nationales.

(données transmises par l'administration)

Ces données sont en €/hab pour des communes de 500 à 2000 hab.

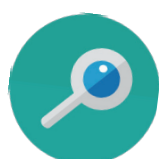
(Villers-Allerand=920 hab.)

	Commune	Département	Région	National
Charges générales	151	195	203	210
Charges de personnel	109	261	230	283
Charges de gestion courante	57	77	103	114
Charges réelles financières	2	9	13	14
Charges réelles except.	0	2	4	6

	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	292	450	413	451
Dotations et participations	122	179	178	222
Ventes et autres produits	40	96	110	107
Produits réels financiers	2	2	0	0
Produits réels exceptionnels	4	9	12	11

Une nouvelle fois, ce bulletin municipal est l'occasion de rappeler quelques devoirs de citoyen et de bon voisinage :

- **L'entretien des trottoirs et des caniveaux est à la charge des propriétaires** ou locataires riverains de la voie publique. Vous devez assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur au droit de vos façades : balayage, démaquage, désherbage **sans utiliser de produits phytosanitaires**, déneigement ... Dans les voies sans trottoir ni caniveau les riverains sont tenus au même entretien jusqu'à 1m40 de la limite de propriété.
- Les arbres et les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres doivent être plantées à plus de 2 mètres de la propriété voisine. Cette hauteur est ramenée à 50 cm quand la hauteur des plantations est inférieure à 2 mètres (art 671 du code civil)
- **Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ou autres est interdit** (code de l'environnement et règlement sanitaire départemental). Une autorisation exceptionnelle peut être obtenue en mairie après en avoir fait la demande.
- Les travaux de rénovation et d'embellissement des habitations (agrandissement, modifications de l'aspect extérieur, ravalement de façades, etc.) doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration préalable de travaux** à déposer en mairie (y compris pour les clôtures). Vous trouverez tous les renseignements indispensables à une demande de permis de construire ou à une demande préalable de travaux sur internet -> PLU de Villers-Allerand (QR Code ci contre)
- **Les bacs de collecte des ordures ménagères ne doivent pas rester sur le domaine communal.** Merci de les sortir, le lundi soir pour le bac « bordeaux », et le jeudi soir pour le bac « jaune » et de les rentrer le lendemain matin.
- **Les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire communal, et ils ne peuvent aboyer à toute heure de la journée (art. R.1334-31 et R1337-7 du code de la santé publique). Merci de leur faire respecter une discipline stricte afin qu'ils cessent d'aboyer, même lorsque vous êtes absents !
- Et bien sur, **la vitesse** !! On roule toujours trop vite, rue du Voisin et rue de Rilly notamment, surtout dans les zones qui sont limitées à 30 km/h, et pour une bonne raison : la visibilité y est mauvaise !
Et n'oubliez pas la priorité à droite au carrefour Voisin/ Faubert (Fontaine)



Zoom sur...
nos employés municipaux :

Les adjoints techniques



Ce sont eux qui :

- entretiennent les espaces verts de la commune : parc, jardins, cimetière.
- arrosent les fleurs en été.
- entretiennent les chemins communaux et forestiers.
- assurent le ramassage hebdomadaire des poubelles communales.
- mettent en place les bacs à sel, les panneaux de barrière de dégel.
- ramassent les feuilles mortes.
- assurent la maintenance des locaux communaux.

Et bien d'autres tâches encore en fonction des besoins, car leurs talents sont multiples et variés !

Le point sur la Comm' municipale



Hormis ce bulletin municipal, édité annuellement à l'automne, vous pouvez également retrouver les informations communales :



- Sur le site internet de la commune **villers-allerand.fr**.

Vous avez la possibilité de vous abonner à la newsletter du site, envoyée lorsque l'actualité le justifie.

- Sur le panneau électronique installé à l'angle de la rue de Montchenot et du chemin de la petite barbarie. Vous pouvez également retrouver les actualités affichées sur le panneau sur votre téléphone portable en y installant l'application **Centolive**. Ajoutez ensuite Villers-Allerand dans vos favoris et vous serez notifiés des mises à jour du panneau !
- Sur les réseaux sociaux : **Bulles de Villers**, sur Facebook et Instagram
- Et sur les panneaux d'affichage municipal, à la Mairie, devant l'école et prochainement à Montchenot.



Vendanges 2022

Nos commerces

Les « Food Trucks » Place des déportés



Le mardi soir : Autour du Cru



07.85.73.74.50

Le jeudi soir :

Les Crêpes de Béa



06.80.03.43.59

Le Vendredi soir :

Le Camion à Pizzas



06.01.29.67.99

La Boulangerie - Pâtisserie - Traiteur « Le Trio »

26b route nationale à Villers-Allerand

du lundi au samedi de 6h30 à 20h

et le dimanche de 6h30 à 19h30

Pour vos commandes : 03.26.49.86.31

Restaurant Le Grand Cerf

50 route nationale à Villers-Allerand

le-grand-cerf.fr

Réservations et ventes à emporter :

legrandcerf51500@gmail.com

03.26.97.60.07



Et aussi ... Notre fleuriste



Une histoire de fleurs

46 route nationale

Villers-Allerand

06.84.39.12.80

Le Samedi 12 novembre 2022, la commune commémorera le centenaire de l'inauguration du Monument aux morts. Les pages qui vont suivre replacent Villers-Allerand dans le contexte de la première guerre mondiale et vous permettront d'apprendre quelques faits et anecdotes sur le vécu des habitants de l'époque.

Chroniques de la Grande Guerre par Wily Dubos

- 1914 -

Le haut du village n'a pas comme aujourd'hui une belle forêt mais des pâturages fréquentés par les moutons qui partent en transhumance chaque année. Le conseil veut cependant reboiser.

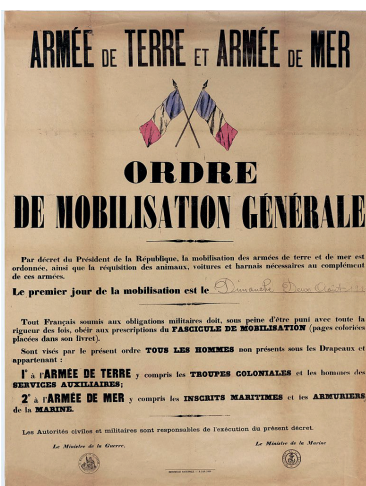
Une salle de réunion apparaît dans les dépendances de la mairie, sur l'emplacement du vieux bâtiment qui appartenait anciennement à l'école de filles, supprimant une buanderie et la majeure partie du jardin de l'instituteur.

L'école de garçons et de filles, déjà pourvue de 4 lampes pour son éclairage, voit l'installation d'un poêle alimenté au charbon. L'instituteur est salarié de la mairie.

Le 14 juillet est fêté dans le village. La période des vendanges est fixée du 1^{er} au 31 octobre.

Suite à des récriminations, le conseil municipal décide de réglementer la vitesse de la traversée de Montchenot et de Villers à 12 km/h, considérée comme une allure modérée, pour tous les véhicules. *Ce sujet reste toujours d'actualité en 2022.*

Le conseil municipal a une mission sociale, qui aujourd'hui appartient essentiellement au Département, bien que le CCAS soit actif dans la commune. Il apporte une assistance médicale, aide à l'hospitalisation, aux fournitures de chauffage, assiste 30 familles nombreuses pendant les mois d'hiver par une aide de 6 francs par mois et par famille, et supporte celles qui avaient un fils sous les drapeaux, ainsi que les soutiens de famille. Les « infirmes », « incurables » et « vieillards » sont aussi aidés. Les femmes *en couches*, qui avaient un travail salarié, perçoivent une allocation régulière. Le bureau de bienfaisance aide les indigents avec des secours en nature, comme le pain et la viande. En 1914, 20 familles indigentes sont inscrites au registre de la mairie pour 3 pains et 1,5 kg de viande.



Les besoins sont grands. Le budget primitif ne suffit jamais. Le maire demande chaque année la permission au Préfet, d'inscrire au budget supplémentaire une forte rallonge pour cette assistance aux administrés.

Le 3 août 1914, le lendemain du jour de la mobilisation, le conseil se réunit et réagit très vite. La commune décide d'organiser des soupes populaires au profit des familles dont le père est mobilisé sous forme d'un bouillon et de la viande. Chaque personne au dessus de 7 ans recevra une livre de pain et les plus jeunes une demi-livre. Les moins de 2 ans reçoivent un demi litre de lait par jour.

La soupe, cuisinée par madame Mary Langes et la Sœur garde-malade est servie chaque soir à 18h30. Monsieur Poittevin surveille la distribution. Puis au fur et à mesure des besoins, le conseil prend des mesures.

Une milice est mise en place. La chasse est supprimée.

Marcel Hans est surpris par sa mobilisation en pleine moisson, il ne peut plus assumer son poste d'adjoint du maire car il rejoint immédiatement son régiment, le 5^{ème} d'artillerie à pied, à Verdun, tout comme le fait son frère Julien. Monsieur Prévot sera également mobilisé en avril 1915.

Fin août, la rentrée des récoltes s'achève mais la vendange n'est pas faite. Les vigneron demandent de l'aide et le conseil les prie de fournir du travail en priorité aux membres des familles nécessiteuses du village, hommes, femmes et enfants.

Dès le début du conflit le cardinal Luçon rend visite aux poilus cantonnés à Villers.

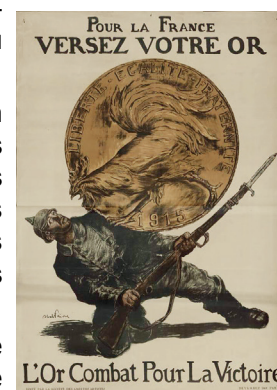
- 1915 -

En janvier il fait très froid. L'institutrice madame Merle se voit attribuée l'enseignement ménager à la demande de l'inspecteur primaire M. Lépine.

Le conseil des réquisitions est vite mis en place. L'incroyable proximité du front, qui est à Saint-Léonard, nécessite un incessant cantonnement des troupes dans tous les bâtiments ou maisons du village.

La commune perçoit de la Préfecture une allocation, qu'elle reverse aux familles abritant la troupe en cantonnement. Cette présence n'est pas sans conséquence, des dégâts apparaissent, les voiries sont dégradées et des soldats arrivent tuberculeux suite à leur dur séjour au front. De nombreuses personnes fuient les zones de combat. Certaines s'arrêtent au village. Le bulletin des communes demande de venir en aide à ces émigrés démunis. La commune ne disposant pas des ressources suffisantes ne peut se conformer à ces instructions et décide de demander à monsieur le Préfet les fonds nécessaires.

Les coupes de bois de la forêt communale sont réservées maintenant au boulanger et au chauffage des administrés à leur demande. Pour éviter toute spéculation ou abus, le prix du pain et de la viande sont réglementés et affichés.



Chroniques de la Grande Guerre
par Wily Dubos

- 1915 suite -

L'armée utilise par obligation la recette du pain noir, longue conservation, découverte par Heudebert. Si le pain blanc était demandé dans les villes, à la campagne le pain plus ou moins gris résista mieux tant que les boulangers purent se fournir en farine dans les moulins ruraux, fidèles au goût de leur clientèle paysanne. Mais à Villers-Allerand comme dans bien d'autres communes, le stock de farine nécessaire au ravitaillement de la population de la commune arrive à son terme. La mairie estime en août que la quantité de farine existant chez le boulanger est insuffisante. Il faudrait 130 quintaux de plus pour la consommation jusqu'au 1er septembre. Elle sollicite donc une aide de 6 000 francs destinée à couvrir les frais occasionnés. Le manque de céréales a posé problème durant toute la guerre.

Alors on rationne le pain chez les civils dès 1915.



L'escadrille C38 est installée à Villers-Allerand depuis 1914. Les avions étaient encore rares ! Mais les 4 et 6 avril 1915 les allemands bombardent le terrain qui pouvait servir de plateforme d'atterrissage pour cette escadrille, situé non loin de l'actuelle station d'épuration. Alors le terrain est déplacé à Sermiers avec la même punition. Il est aussitôt bombardé.



- 1916 -

Le bail de location pour la chasse sur « la plaine communale » se monte à 400 francs par an pour une durée de 6 ans. Elle n'a pas de bail comme aujourd'hui avec une société de chasse mais avec des individualités aimant chasser.

L'assistance médicale gratuite est fortement sollicitée avec 17 malades en début d'année.

On manque de bras et les chemins vicinaux sont très sollicités par les cantonnements de soldats. Alors le maire a l'idée de substituer pour une année, le paiement de la taxe vicinale, par trois journées de prestations individuelles. Cette formule n'ayant pas fonctionné, on revient à la taxe en 1917. La solidarité se manifeste par un don de 50 francs à l'Oeuvre Marnaise du prisonnier de guerre. Comme dans toutes les communes de France, un tableau d'honneur, où seront inscrits les noms des soldats « Morts pour la Patrie », est placé en mairie.

- 1917 -

Quand arrive 1917, les cultivateurs n'ont plus de semence de pommes de terre. La Préfecture en fait l'avance, avec 28 quintaux qui arrivent à la gare de Rilly pour un remboursement effectué soit en numéraire, soit en nature, avant décembre 1917, par la commune. Les cartes de pain font leur apparition en décembre 1917.

Prévoyante, la commune veut constituer un stock de 130 quintaux de farine pour le boulanger et demande l'argent à la commission départementale. La fabrication de la pâtisserie est interdite. Le rationnement sera de 300g par jour à la fin de la guerre alors que la consommation avoisinait habituellement 800g par adulte. La carte détermine la quantité d'achat possible autorisée par la loi, mais n'exonère pas de payer le pain.

En février 1917, monsieur Hanin fait fonction de maire.

Pour venir en aide aux sinistrés de la Marne, 50 francs sont attribués à l'organisation de la journée de la Marne, au bénéfice des sinistrés du département.



En avril 1917, le général Pétain, remplaçant le général Nivelle limogé, est chargé de réprimer les mutineries et de ramener la confiance des troupes. Il vient dans cet esprit à Villers-Allerand dans la cour d'un cantonnement, rue du Voisin voir les hommes qui jouent aux cartes. Le général distribue du tabac. Le futur vainqueur de Verdun aux côtés du général Piarron de Mondésir, devant la propriété Carrau de la rue de Montchenot visite un cantonnement pour gradés. Le 13 septembre 1917, la 10ème légion de gendarmerie vient cantonner à Villers-Allerand après avoir dirigé 2 convois de prisonniers vers Eprenay pour repartir vers Muizon et Gueux.

Dans les notes « Eugène à la Guerre », Eugène raconte son passage entre Verzy et Sermiers en janvier 1917 : « La cuisine se fait chez l'habitant qui accueille bien. Si près du front, j'entends les fusils et les mitrailleuses du front. On n'allume pas de lampe dans le village. Le temps est très froid. Dans le

cantonement, je vois les habitants aller travailler avec leur masque contre le gaz. Quelque soit l'issue de cette guerre, ce sera la ruine pour le vainqueur et le vaincu. »

Chroniques de la Grande Guerre
par Wily Dubos

- 1918 -

Le conseil ne se réunit plus qu'en février et novembre.

En mai 1918, la population civile de Reims et de la région est évacuée. La famille de Marcel Hans se replie comme tant d'autres avec chevaux et voitures vers le sud.

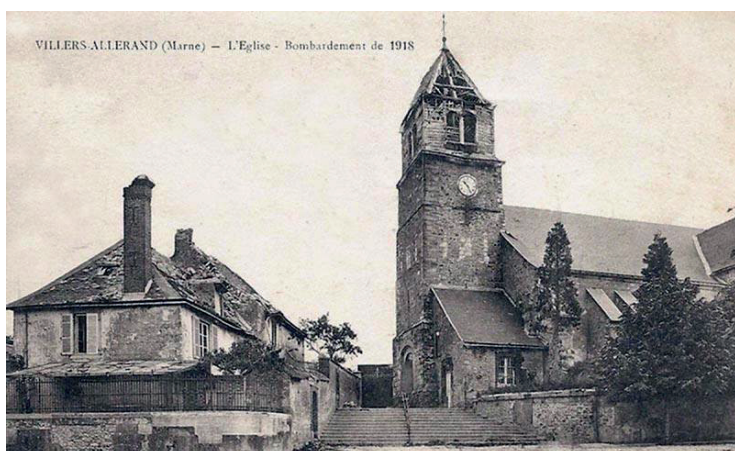


Rue du Voisin

L'église, le presbytère, les rues du Voisin et de la ferme sont bombardés en septembre 1918. À Montchenot les maisons, de l'actuel Trio à l'ancien café bureau de tabac, volent en éclats.

La commune demande, pour 1918 et 1919, le dégrèvement total des contributions foncières, bâties et non bâties, mobilières, portes et fenêtres, patentes, taxes de main-morte, (la taxe de main-morte est exigée par l'Etat, sur les immeubles appartenant à certaines collectivités) chevaux, voitures, prestations de chiens.

Une commission cantonale d'évaluation des dommages de guerre est mise en place à laquelle participent messieurs Prompsy et Remy cultivateurs.



- 1919 -

Après la guerre, les récoltes sont très faibles. Une nouvelle loi interdit aux boulangers de travailler entre 22h et 4h du matin, ce qui ne leur laisse plus le temps de préparer la traditionnelle boule de pain, la miche, d'où le nouvel élan vers la baguette. Mais le pain rationné n'est toujours pas blanc.

On révisé la liste électorale. Monsieur Hans revient au conseil le 16 mars 1919, faisant fonction de maire.

La vie reprend. On fête le 14 juillet 1919 avec un vin d'honneur. Le courrier est redistribué sauf le dimanche. Monsieur Maigrot est l'architecte désigné pour l'évaluation des dommages communaux résultants des faits de guerre.

Les fontaines de Villers et l'abreuvoir de Montchenot, endommagé par un obus, sont remis en état. L'abreuvoir servait de réservoir en cas d'incendie. (25 000 francs).

On reprend le contrat d'éclairage électrique d'avant guerre avec la société d'éclairage de Reims. La taxe vicinale est remise en place.

Une avance de 140 000 francs est demandée au Préfet pour les remises en état de l'école de garçons (2 200 francs), de la remise à pompes (600 francs), de l'église (22 000 francs), de la clôture du cimetière (250 francs) et du presbytère (15 000 francs).

À la suite des élections municipales des 30 novembre et 7 décembre, l'élection d'un maire reprend le 11 décembre 1919. Au deuxième tour, M. Marcel Hans est nommé maire.

Après la guerre, on retrouve 5 anciens conseillers : Ernest Ribaille adjoint, Baptiste Bérèche maçon, Charles Prévot vigneron, Alphonse Hanin cultivateur et 7 nouveaux : Edmond Duménil, Victor Lebourcq, Léon Remy, Thuillier, Petitfrère, Prompsy et Mignon.



Marcel Hans entourée par sa femme et sa mère

Chroniques de la Grande Guerre
par Wily Dubos

- 1920 -

Marcel Hans et Ernest Ribaille deviennent délégués sénatoriaux.

La difficulté de transport dans les chemins est réelle. C'est un obstacle sérieux à toute activité. La commune accepte que ce soient les *Ponts et Chaussées* qui réparent les chemins communaux en très mauvais état pour faits de guerre, ce qui l'engage à ne pas demander de dommages de guerre pour ses chemins.

Tout le matériel communal est en très mauvais état. On rachète du mobilier : 24 chaises, une table, des rideaux pour la mairie ... Les canalisations d'eaux, les fontaines sont à changer pour un coût de 25 000 francs. La réfection du clocher de l'église est engagée.

C'est toujours le Préfet qui donne son accord pour toute suggestion du conseil. Aucune décision directe du maire n'est possible.

Une commission pour l'édification d'un monument aux morts est chargée de recueillir des dons. Elle est constituée de Messieurs Bérèche, Prévot, Duménil, Rémy, Mignon, Thuillier, Bouvier, Kersch et Priolet.

Une concession perpétuelle de cimetière de 2 m2 coûte 100 francs. De 1914 à 1918, des soldats sont morts à Villers. Ils ont été enterrés dans le cimetière. Le chef de secteur d'état civil demande à la municipalité de s'occuper de ces sépultures militaires, que l'État rémunérerait au prix de 5 francs par tombe et par an. La municipalité préfère que ce soit « La Société du Souvenir Français » qui s'en occupe.

Le Conseil Municipal donne un accord à la transformation des 2 écoles de garçons et de filles, en deux classes mixtes superposées.

Les vendanges ont lieu du 25 septembre au 25 octobre.

La chasse est rouverte sur le domaine « La Plaine Communale » au prix de 400 francs pour 6 ans par chasseur.

Les bois communaux sont gardés par le Brigadier forestier M. Durand. Le chef cantonnier est M. Noël.

Le budget communal en 1920 est de 30 000 francs.

Le conseil participe à l'édification d'un monument aux morts à Évian, en l'honneur des rapatriés des régions envahies, décédés à Évian et inhumés à Evian à hauteur de 20 francs.

Afin d'avoir leur pension, le maire délivre des certificats de vie aux militaires.

En décembre 1920, la commune demande au Préfet un crédit de 80 000 francs pour continuer à réparer les dommages des bâtiments communaux. La commune demande aux entrepreneurs d'accepter d'attendre la venue des crédits de l'Etat avant d'être payés.

Le Préfet demande à la commune d'établir un plan d'alignement selon la loi du 14 mars 1919. Le Préfet voudrait profiter des dommages et démolitions pour agrandir les rues et frapper d'alignement des parcelles. La mairie demande au Préfet d'autoriser les propriétaires à reconstruire conformément aux anciens règlements et d'abandonner son plan d'alignement et d'embellissement pour Villers-Allerand considérant qu'il en existe déjà un répondant aux besoins de 1920.

Monsieur Hans est délégué à la propagande pour l'Emprunt National.

L'état ne demandait pas par hasard aux élus locaux leur soutien pour la reconstruction nationale. En enjoignant les populations de souscrire aux emprunts, ou aux bons de la Défense nationale, le gouvernement de l'époque entendait entretenir l'implication des Français dans la guerre. Le devoir de l'arrière était en effet de seconder les efforts et les sacrifices endurés sur le front par les millions de mobilisés. Pour ce faire, l'État recourt à des moyens de propagande variés, tels que la presse, les conférences, les discours et l'affichage.

À la fin de la guerre, la dette publique représentera 200% du PIB. Ce poids trop important de la dette empêchera le retour à l'ancienne parité-or du franc et compliquera sa stabilisation dans les années 1920.

D'après l'historien Alfred Sauvy, la guerre a entraîné une explosion du rapport dépenses publiques/revenu national, établi en 1921 à 270% et qui ne redescendra à 100% qu'en 1929

Le chantier titanesque de la reconstruction a été financé en partie par les emprunts lancés en 1920-1921,

L'historien Fernand Braudel estime le coût de la reconstruction à plus de 35 milliards de francs-or, mais certainement en deçà de la réalité.



Chroniques de la Grande Guerre par Wily Dubos

- 1921 -

Les camions, les remorques circulent de façon intense vers Montbré provoquant une fatigue excessive des routes qu'ils défoncent car on emmagasine des explosifs, des munitions au fort de Montbré. Plus de 10 tonnes sont déjà stockées. Les villages alentour sont inquiets. Le dépôt est considéré comme dangereux en cas d'explosion. Le conseil demande au Préfet d'agir.

La commune veut réorganiser la subdivision communale de la Compagnie de Sapeurs Pompiers car la présence de pompiers est essentielle. Elle possède 2 pompes avec du matériel d'incendie mais peu de pompiers. En mai la commune achète un nouveau drapeau à la compagnie des sapeurs pompiers, 100 seaux en toile pour le service d'incendie et 25 casques et commande à M. Barrachin négociant de Reims, de nouveaux objets d'habillement et d'équipement.



Le mur de la maison de mademoiselle Soussillon étant écroulé, afin de désengorger l'accès à la place publique, le conseil demande au préfet l'expropriation d'utilité publique de cette parcelle et une modification au plan d'alignement. On voit ce mur sur de nombreuses cartes postales de la place de l'église.

Le 21 avril, l'État établit à Villers-Allerand un réseau de transport d'énergie électrique.

Conformément à la loi du 17 avril 1919, la commune a fait établir des déclarations de 3ème et 4ème catégories pour ses dommages de guerre pour un montant de 277 623 francs.

Une maitresse de couture est indemnisée 100 francs par la mairie. Cette fonction ne revient plus à l'institutrice.

La mairie loue à l'abbé Jacquemart le presbytère avec un bail de 600 francs par an.

On tue des bêtes à Villers-Allerand pour le boucher, et chaque année un inspecteur des viandes, monsieur Philippe, vétérinaire à Reims, inspecte les tueries.

Les vendanges sont fixées du 20 septembre au 20 octobre.

Le 16 octobre 1921 le conseil municipal accepte la création d'une école de Reims à Villers-Allerand. Marie-Clémence Fouriaux et Blanche Cavarrot fondent en 1923 l'école de la Ville de Reims *en plein air* et un sanatorium à Villers-Allerand, dans les locaux d'une superbe propriété « Le Château de la Rosière », léguée, en 1910, à la Ville de Reims par Adèle Palloteau (1829-1910) épouse d'Eugène Desteuque.

La commune prend en charge l'entretien des sépultures des militaires inhumés dans le cimetière de Montchenot.

Le conseil attend toujours les dommages de guerre pour refaire le presbytère, sa toiture, la remise à pompe, l'école l'église et le cimetière.

L'église acquiert de nouvelles cloches pour 20 000 francs. Leur baptême est projeté au printemps 1923.

Les parrains désignés sont :

1ère cloche - M. et Mme Hans

2ème cloche M et Mme Hans Alphonse

3ème cloche M. et Mme Thuillier Cyrille

On rétablit le garde du corps autour de l'abreuvoir de la place.

On installe une borne fontaine à proximité de la maison Robin chemin N°26.



Château de La Rosière - Le Plein Air



Chroniques de la Grande Guerre
par Wily Dubos

- 1922 -

La commune achète 8 000 kgs de charbon pour l'école.

Le 14 juillet est fêté. Les vendanges ont lieu du 29 septembre au 29 octobre.

Le comité du monument est constitué de M. Hans maire, messieurs Prévot, Dessinges, Priolet et Kersch.

En séance de commission du 26 février, le conseil décide de choisir un monument fourni par la maison Valonne Podvin à Anor dans le nord. Lors du conseil du 21 mai 1922, le maire, monsieur Hans, confie finalement l'érection du monument de 460 cm de haut suivant le plan à la maison Flagollet, marbrier à Reims.

Elle propose un monument en calcaire de Soigny, appelé petit granit belge dite Pierre Bleue de Belgique.

Il est défini ainsi :

- Sa hauteur totale - coq compris - est de 4,6 mètres en forme de cristal de quartz, symbole de pureté.
- La maçonnerie des fondations est faite gracieusement par M. Henri Bérèche. La commune fournit l'échafaudage et la chèvre nécessaires.
- La Croix de guerre en bronze est placée sur la pyramide, dans la partie haute Elle fait saillie de 5 cm. Elle fut remise au village par André Maginot, Ministre de la guerre sous le gouvernement de Poincaré.
- Le coq de 90 cm est en bronze. C'est la société de fonderie GHM à Sommevoire près de Saint Dizier qui coule le coq d'origine. Il est placé sur un globe, en vocation de guetteur avec deux forts barbillons. Celui que l'on voit aujourd'hui n'est pas le coq d'origine.
- La stèle, avec ses 4 faces polies, porte, sur la face regardant le public, la dédicace « *La commune de Villers-Allerand à ses glorieux enfants Guerre 1914-1918* », sur les faces droite et gauche les noms dans l'ordre des soldats décédés. (17 noms et prénoms en lettres dorées sont gravées sur les côtés gauche et droit en 1922.)
- Le socle est entouré de chaîne en bronze soutenue par des obus en calcaire de Givet.

D'autres symboles furent ajoutés dont les palmes de lauriers.

Le devis estimatif est de 10 350 francs. L'état est sollicité pour une subvention de 7 000 francs.

Devant le déferlement de monuments en voie de création marqués par une certaine banalité (recours notamment pour la statuaire à des moulages commerciaux pour des raisons financières mais surtout de commodité — stocks permanents, délai de livraison — et de mode, ces modèles standardisés connaissant un certain succès) le Ministère de l'Intérieur décide, par la circulaire du 20 mai 1920, de la mise en place de commissions artistiques départementales chargées de l'examen de ces projets.

Le Préfet approuve le projet le 2 juillet 1922.



**L'inauguration du monument
de Villers-Allerand
a lieu le 12 novembre 1922
par le maire monsieur Hans.**



• 11h30-12h30 - Mairie

Conférence « 14-18, dans la Marne, de la Gestion des Corps aux Monuments aux Morts »

par Wily Dubos.

• 13h30-14h30 - Pressoir Stroebe

Atelier Jeu sur la symbolique des monuments aux morts.

Des élèves du collège de Rilly-La-Montagne préparés par leur professeur d'histoire Nathalie Deprey, répondront aux questions sur la typologie des monuments et leurs symboliques.

• 15h-16h - Église Ste Agathe : Théâtre

par la compagnie Ageasse-théâtre

« Leurs diaboliques destins »

Une tragique histoire d'une estafette, la veille de l'armistice.

Mise en scène Jean-Pierre Toublan.

• 16h - Place des Déportés

La cérémonie du 100ème anniversaire présidée par le maire Bernard Weiler

Défilé en fanfare et discours.

Des musiques et des chants orchestrés par Anne Fatoux avec la présence de l'Harmonie de Ludes, des enfants des écoles de Villers-Allerand et Rilly-La-Montagne

Et tout au long de la journée

Place des déportés

Villers-Allerand : village ambulance pendant la grande guerre. Installation d'un campement de repos de l'Artillerie par Jean-Marie Chappellet.

Explications et démonstrations de l'utilisation d'un canon de 75 par l'Association Le Poilu de la Marne

La soupe du poilu servie dans son quart, restauration et buvette

Mairie - 3 rue du plat pain

Expositions

"Hommage à Marcel Hans", à partir des archives de la famille Canonne.

"Les symboles du monument de Villers-Allerand"

"Cartes postales de 1900/1920"

par Jean-Marie Chappellet.

Maison Censier - 12 rue Alphonse Hanin

Expositions

"Croix-Croisement" photos des lieux mythiques liés à guerre 14-18 par Mathias Dubos

"Impressions-imaginées" Villers-Allerand en 14-18, par Wily Dubos.

Pressoir Stroebe - 4 place des Déportés

Exposition

Photos de 260 monuments aux morts de la Marne, classés selon leur typologie.

Ensemble conçu par le Département de la Marne.

Et 14h à 16h - Place des déportés :

Des jeux de bois animés La Récré





Agenda 2022-2023

- Samedi 12 novembre 2022 - à partir de 11h00 : 12/11/1922 - 12/11/2022 : 100 ans après
Commémoration de l'Inauguration du Monument aux morts
- Dimanche 4 Décembre 2022 - 17h30 - Place des déportés : Illuminations
- Lundi 8 mai 2023 : Cérémonie Commémorative
- Lundi 29 mai 2023 : Randonnée de la Pentecôte
- Samedi 17 Juin 2023 : Course par Couple
- Samedi 1er Juillet 2023 : Fête de l'Été
- Samedi 2 et Dimanche 3 septembre 2023 : Villers en Fête

Répertoire

- **École Roger Garitan** : 03.26.97.65.30
ce.0510445G@ac-reims.fr
- **La Récré** : Guénaëlle Grégoire
larecre.villers@gmail.com
- **Les Jardins de Villers** : jardinsdevillers@gmail.com
- **Club Athlétique (CAVAM)** : Christian Oswald
06.45.48.44.55
- **Tennis Club (TCVAM)** : Frédéric Courteix
tcvillersallerand@gmail.com
- **Yoga** : Julie Thiebaut - 06.08.12.58.07
- **Club Canin** : Mr Hautcoeur - 16 rue des Prés Bonnets
- **C.C.A.S** : Mairie - 03.26.92.62.91
- **ADMR** : 03.26.47.19.52 -
admr.lu@ludes.fede51.admr.org
- **Bibliothèque** : 03.26.47.19.49
- **Foyer des Jeunes** : Alain Bouvier
- **Société de Chasse** : Jean-Paul Michau jpmichau@sfr.fr
- **Grand Reims** : grandreims.fr
- **Pôle Territorial** : vesle-montagne-de-reims.grandreims.fr 03.26.49.19.06
- **N° d'urgence européen : 112**
- **SAMU : 15**
- **Pompiers : 18**

Assistantes maternelles

Mme Bellotte Catherine 06.16.25.08.83
Mme Courteix Estelle 06.69.53.10.44
Mme Testa Béatrice 06.68.81.71.03

Déchèterie de Rilly-La-Montagne

Les lundi, mardi, jeudi, samedi 9h à 12h
Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi de 14h à 18h

Bibliothèque

Place des déportés
Horaires d'ouverture :

Mardi de 15h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 10h à 12h

Vendredi de 16h30 à 19h

Tél : 03.26.47.19.49

biblio.villersallerand@gmail.com

Dates chasse Saison 2022-2023

dimanche 23 octobre 2022
dimanche 6 novembre 2022
dimanche 20 novembre 2022
dimanche 4 décembre 2022
dimanche 18 décembre 2022
jeudi 29 décembre 2022
dimanche 15 janvier 2023
dimanche 29 janvier 2023
dimanche 12 février 2023
dimanche 26 février 2023



Notre secrétaire de Mairie vous accueille

du Lundi au Vendredi, de 17h à 18h30

Tél : 03.26.97.62.91

Mail : mairie@villers-allerand.fr

Site internet : villers-allerand.fr (flash code ci contre) / Appli CentoLive

Facebook-Instagram : Bulles De Villers



Comité rédactionnel : Estelle Courteix et Bernard Weiler.

Avec la participation de Didier de Amarin, Annie-Claude Bouvier, Jean-Pierre Cocquelet, Gaëlle Floch, Wily Dubos et Jean-Marie Chappellet, Didier Dumargne, Julien Rondet et Stéphane Jeanty